

Frère Jacques Boucard, éducateur des jeunes vagabonds de 18 à 20 ans, de 1720 à 1725 Maison de Charité du Frère Hamon - Tour de la Poissonnerie

Frère Jacques Boucard (1687-1727), né aux Lucs-sur-Boulogne (Vendée), est devenu, en 1714, à Nantes, un fervent disciple du père de Montfort, l'aidant dans ses missions, spécialement par le chant des cantiques. Jacques est resté à Saint-Laurent-sur-Sèvre après la mort du saint missionnaire, de 1716 à 1720, faisant l'école aux garçons, récitant le Rosaire dans l'église paroissiale, chantant des cantiques, animant la jeune confrérie des Pénitents Blancs fondée par le Père de Montfort en avril 1716. Il a entretenu la flamme montfortaine d'une manière si vive que son ami René Joseau (1687-1759), son contemporain né à Saint-Mesmin (Vendée), mais habitant depuis 1717 chez un ami de la Grande-Vergnaye de Treize-Vents (à 2 km de l'église de Saint-Laurent), prend la décision, en septembre 1721, de devenir Frère du Saint-Esprit. Malheureusement, en 1720, une polémique créée par « une dévote soi-disant » (« Chroniques de Sr. Florence », p. 78) atteint le frère Jacques. M. Rougeou, curé-doyen de Saint-Laurent croit la dame. Pour le bien de la paix, frère Jacques se retire à Nantes en 1720, accueilli par les demoiselles Dauvaise, amies et disciples de Montfort. Après un temps de dépression et de retraite, Jacques va retrouver son dynamisme, grâce à l'œuvre du frère Hamon.

Frère Hamon, (Julien Hamon, 1691-1756), est né à Château-Gontier (Mayenne), fils d'un marchand « tissier » (marchand drapier), donc dans une famille assez aisée. On le retrouve en 1711, à 20 ans, domestique puis portier du Petit Séminaire d'Angers, bien connu de l'Abbé Joseph Grandet, biographe du Père de Montfort. En tant que tel, ce jeune homme, un laïc, est affronté aux mendiants et aux vagabonds, parfois jeunes. Il en est profondément ému. Il va s'ingénier à leur venir en aide, à les soigner et les habiller, à les instruire et catéchiser. Gravement malade, il est guéri miraculeusement. « *Frère Julien* », comme on l'appelle familièrement, voyant sa santé rétablie « *crut qu'il ne l'avait reçue de Dieu que pour l'employer au service des pauvres, sachant que ces gueux et ces vagabonds sont plus à plaindre que les pauvres domiciliés, parce qu'ils n'avaient ni Dieu, ni feu, ni lieu, ni père, ni mère, ni pasteurs, ni paroisses, et parce qu'ils ignoraient les vérités chrétiennes, qu'ils n'entendaient point la Sainte Messe, les fêtes et dimanches, qu'ils n'approchaient jamais des Sacrements, et qu'ils vivaient entre eux dans un libertinage affreux et dans une corruption universelle. Dieu lui donna la pensée de s'appliquer à prendre soin de cette espèce de pauvres, c'est-à-dire des vagabonds, afin de les retirer de l'ignorance et du vice.* » (M. Joseph Grandet – « *Fragment d'une notice sur Julien Hamon, ancien portier du Petit Séminaire, fondateur de la Providence de Saint-Joseph.* », dans « *Histoire du Séminaire d'Angers* » - éd. Letourneau, 1895, Angers, pp. 396).

Ce jeune laïc, en accord avec l'évêque d'Angers et les autorités de la ville, va louer une maison dans la paroisse de l'Esvière, et accueillir une dizaine de ces vagabonds. Le nombre va augmenter ensuite considérablement, jusqu'à 50. Il va chercher à les aider à tous points de vue : « *Il acheta des rouets pour les occuper à filer et à carder de la laine, leur faisant l'école et l'instruction tous les jours, les disposant à s'approcher des sacrements, leur faisant chanter des cantiques, et observer un règlement exact qui les tenait occupés du matin jusqu'au soir, leur faisant observer le silence et faire une lecture de table, la prière matin et soir en commun, à peu près de la manière qu'il avait vu observer par les ecclésiastiques du Petit-Séminaire où il avait demeuré près de deux ans.* » (Grandet, op.cit. pp. 396-397)

Il va dédier cette maison à Saint Joseph : « *La Providence de Saint-Joseph* ». M. Grandet qui a été émerveillé de cette œuvre menée par un jeune laïc ajoute : « *Il n'est pas concevable combien la divine Providence a fait voir que cette œuvre lui était agréable par les secours qu'elle a procurés à*

frère Hamon pour soutenir cette œuvre ; car il lui a fallu faire plus de quatre-vingts lits pour les coucher séparément, acheter presque tous les meubles et ustensiles de la maison, fournir des habits, faire des onguents, payer un loyer assez cher : Dieu a fourni à tout et, outre ceux de la maison qu'il nourrit, il a donné encore l'aumône assez longtemps, à tous les pauvres qui venaient à sa porte et à déjeuner et à goûter à tous les pauvres de la ville qui veulent venir à l'école et au catéchisme... » (Grandet, op.cit. pp. 397-398). Le Père de Montfort aurait été heureux de rencontrer Frère Julien !

Mais son œuvre va bientôt susciter des jalousies au niveau de la municipalité d'Angers, des magistrats, des administrateurs de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général... Il trouve un grand soutien dans l'évêque d'Angers.

Dans les derniers mois de l'année 1719, le frère Julien quitte Angers, car il est appelé à Nantes pour fonder une œuvre similaire : il est demandé par M. de Bayonne, doyen de l'Église de Nantes, MM. De Barberé, Laurencin, Montaudouin, Danguy, Bouchaud et Michel, qui veulent **fonder une annexe du Sanitat de Nantes pour accueillir les jeunes vagabonds dans l'une des tours de la Porte Poissonnerie, dite Tour de Saint-Jacques. Ils confient cette tâche au frère Julien, en octobre 1719.**

En fin 1719, « frère Pierre », un jeune homme d'Amiens en Picardie, offre ses services au frère Hamon pour l'aider à éduquer les jeunes vagabonds. Le 18 novembre 1720, les autorités du Sanitat de Nantes demandent au frère Hamon d'envoyer le frère Pierre au Sanitat de Nantes pour venir aider le **frère Louis Danto**, surchargé par les occupations que nécessitent les jeunes vagabonds du Sanitat. Le frère Hamon donne aux autorités **« un fort bon témoignage »** sur le frère Pierre.

À la fin de l'année 1720, le frère Jacques Boucard qui réside à Nantes depuis quelques mois va aider le frère Hamon et ceux qui lui succéderont. La *Maison de la Poissonnerie* sera fermée le **04 mai 1725**, et ses jeunes vagabonds transférés au Sanitat. M. Bouchaud, le **25 mai 1725**, au nom du nouveau Bureau du Sanitat installé le **09 mars 1725**, présente au frère Michel du Pains, dernier directeur de la Maison de la Poissonnerie, son projet de trouver quelqu'un **« tant pour avoir soin des enfants et les instruire que pour les conduire aux enterrements ... On (luy) avoit proposé un particulier dont on luy avoit dit beaucoup de bien, ayant toutes les qualités qu'on puisse désirer, que ce particulier se nomme frère Jacques et qu'il a été un élève de feu Mr de Montfort, prêtre missionnaire, sur quoi le bureau a prié le S^r Bouchaud de s'esclairer plus amplement du cy frère Jacques, et de sçavoir de luy quels sont ses sentiments »** (Délibérations du Sanitat (folio 66) - 1725 1725). Le frère Pierre d'Amiens a quitté le Sanitat définitivement, le **19 avril 1725**, pour sa ville natale.

En 1720, à Nantes, seules deux écoles sont tenues par des « frères » : celle du Sanitat et celle de son annexe, la Maison de Charité du frère Hamon. Les frères des Écoles chrétiennes (Lasalliens) n'arriveront à Nantes qu'en 1721. **Le frère Jacques n'arrivera au Sanitat qu'en 1725, date de la fermeture de la Maison de Charité de la Poissonnerie, où il a œuvré de 1720 à 1725.**

Hôpital du Sanitat

Maison de Charité du Fr. Hamon (Poissonnerie) à 1,5 km du Sanitat

cathédrale Saint-Pierre

Église Saint Nicolas



fleuve Loire—Bras de la Madeleine

vers Pirmil

vers Pirmil Île Feydeau Sainte-Croix



Tour Saint-Jacques – Maison de Charité de la Poissonnerie

J. Hamon. Br.

signature de Julien Hamon en 1723



Dans ces gravures du 19^{ème} s., nous voyons des chrétiens protestants au service des enfants et des jeunes de la rue, des laissés-pour-compte, à travers l'enseignement, la pratique d'un métier.

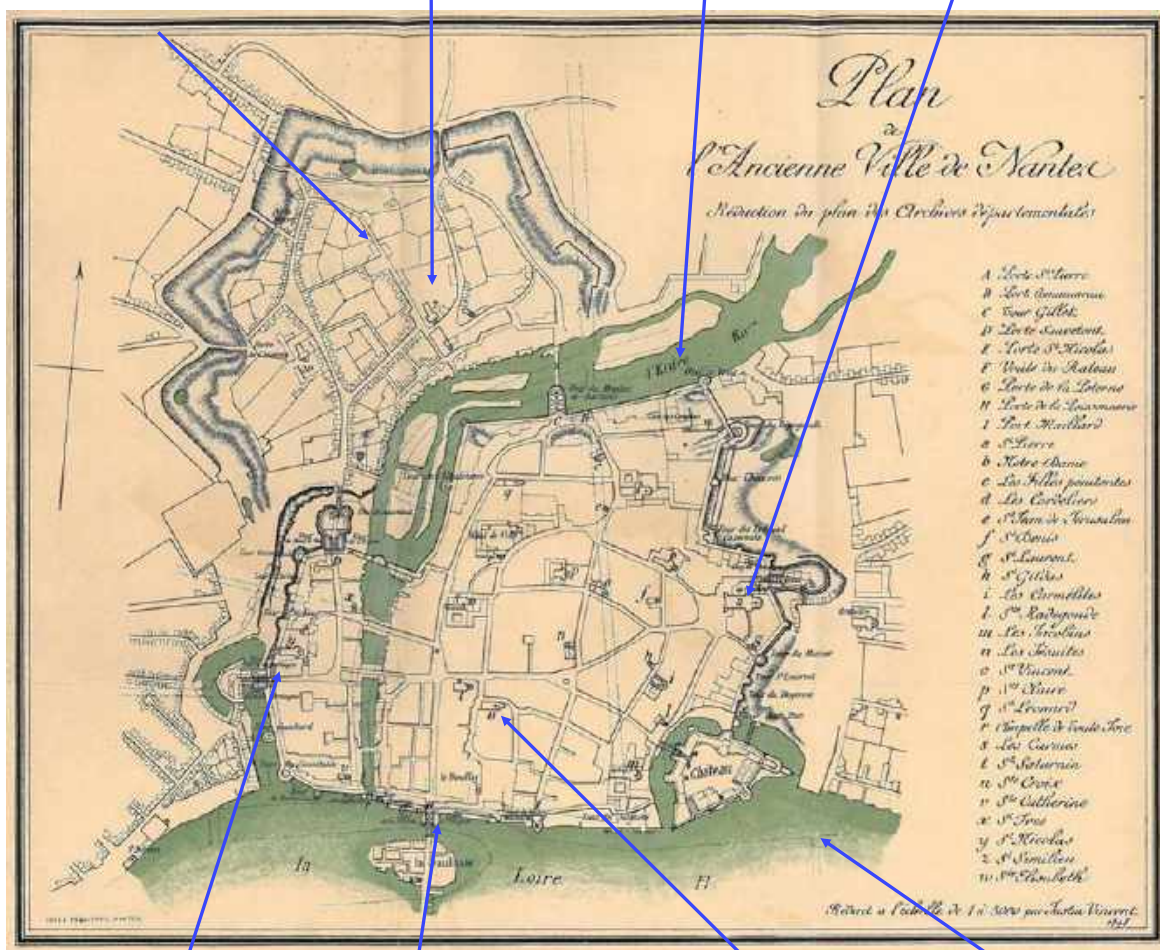
Reconstitution de Jean Claude Golvin pour "Le Point" déc. 2004

Cour Cathuis-Incurables
Rue des Hauts-Pavés

Saint-Similien

rivière Erdre

cathédrale



Sanitat Saint-Nicolas Tour Saint-Jacques (Poissonnerie) Sainte-Croix fleuve Loire (bras)

+ Plan du Vieux Nantes avant la Révolution, réduit par Justin Vincent en 1898 (document du fonds Coissard, Archives FSG, Rome)

Le frère Hamon est devenu l'administrateur de la *Maison de Charité de la Providence de Nantes de 1719 à 1723*, toujours avec ce souci de « *renfermer les jeunes vagabonds, de les instruire et de les occuper* ». La maison de charité est installée dans la *Tour de Saint-Jacques* appelée encore « *Tour de la Poissonnerie* ». Elle peut accueillir jusqu'à **50 jeunes vagabonds de 18 à 20 ans**. M. Mellier, maire de Nantes, le 19 septembre 1720, lui accorde la somme annuelle de 1000 livres, à la condition de faire nettoyer les places publiques par ses pensionnaires. Les jeunes s'occupent à filer du coton ou à piler du carreau. En 1722, Julien Hamon envoie un *Mémoire* à M. Mellier, maire de Nantes, qui a comme titre : « *Mémoire à MM. Les Maire et Échevins sur les mesures à prendre pour purger la ville de Nantes des mendiants vagabonds* », mémoire qui commence ainsi : « *L'établissement de la maison de retraite des vagabonds a été commencé par quelques personnes charitables en vue de procurer le bien spirituel et temporel à des gens abandonnés de tout secours qu'on voit tous les jours réduits à coucher dans les rues et sur le pavé, et qui ne sont pas dans le cas de pouvoir être reçus au Sanitat, soit pour n'être pas de la ville, soit pour leur âge : tels qui sont ceux de 18 à 20 ans...* ». (cité par Léon Maître, dans « *Histoire Administrative des Anciens Hôpitaux de Nantes* » Éd. Mellinet – Nantes – 1875 – pp. 198-199). Il demandait de pouvoir bénéficier d'une autre maison plus spacieuse pour accueillir plus de vagabonds, de pauvres passants, etc. M. Mellier transmet la requête à l'Intendant de Bretagne, mais son projet d'aura pas de suite.

C'est dans cette Maison de Charité, de 1720 à 1725, que nous devons situer l'**apostolat du frère Jacques dans cette Maison de Charité auprès des jeunes les plus délaissés et les plus mal vus de la société, les « rebuts » de la société**, comme le recommandait le Père de Montfort aux Filles de la Sagesse :



« O Filles de la Sagesse,
Aidez les pauvres perclus,
Les accablés de tristesse,
Les estropiés, les rebuts.
Ceux que le monde délaisse
Doivent vous toucher le plus.
Il faut bien que j'aime, j'aime
Dieu caché dans mon prochain. »
(cantique 149, st. 1 – dessin de Sr.Claudette Danis)

Jacques répond parfaitement au souhait de Montfort, dans *une des plus hautes formes d'école charitable*. Frère Jacques, par ses talents de pédagogue, de catéchiste, de chanteur a aidé grandement le frère Hamon et ses successeurs à redonner à ces jeunes de 18-20 ans leur dignité de fils de Dieu, ce qui explique les louanges qu'ils ont données sur Jacques aux administrateurs du Sanitat le 27 mai 1725.

+ Délibérations du Sanitat (folio 66) vendredi 27 mai 1725

Frère Jacques est proposé pour entrer à la Maison du Sanitat

« *Monsieur Bouchaud a fait connoître au bureau le besoin qu'on avoit d'une personne, tant pour avoir soin des enfants et les instruire que pour les conduire aux enterrements, et qu'on avoit proposé un particulier dont on luy avoit dit beaucoup de bien, ayant toutes les qualités qu'on puisse désirer, que ce particulier se nomme frère Jacques et qu'il a été un élève de feu Mr de Montfort, prêtre missionnaire, sur quoi le bureau a prié le S^r Bouchaud de s'esclairer plus amplement du cy frère Jacques, et de sçavoir de luy quels sont ses sentiments.* »

En 1723, Julien Hamon quitte Nantes et se marie à Château-Gontier le 9 septembre 1723 avec Claudine Guesné. Ils auront 4 enfants. Il sera tour à tour gardien de gabelle, marchand tissier et gardien de prison. Il ne faut pas oublier que Julien n'était pas religieux, et que sa famille est venue le

trouver à Angers plus d'une douzaine de fois, selon M. Grandet, pour le faire changer d'avis, pour lui dire que ce qu'il faisait pour les vagabonds d'Angers déshonorait la famille. Elle menaçait même de le déshériter. **Julien se sera dépensé pendant 12 années au service des pauvres d'entre les pauvres, de 1711 à 1723, à Angers et à Nantes : il mérite notre reconnaissance et notre admiration.**

De 1723 à 1725, ce sont les frères de la Croix, puis frère Jean Le Mesle (frère Jean-Baptiste) et frère Michel Du Pains qui se succéderont comme administrateurs de la Maison de Charité. Mais la situation de la maison est moins bonne. D'autre part, le roi Louis XV, le 18 juillet 1724 publie **une ordonnance qui vise à renfermer les mendiants dans des établissements désignés**. Pour Nantes, ce sera le Sanitat. Ceux qui seraient surpris à vagabonder seront envoyés aux colonies. La même année, paraît un *« Projet d'union à l'Hôpital général de la maison de la Tour de la Poissonnerie qui renferme jusqu'à 40 mendiants, en transportant au premier la subvention de la ville »*. (Arch. Nantes - GG 762)

L'établissement de la Poissonnerie pour vagabonds cessera le 4 mars 1725. Michel Du Pains, le dernier administrateur, transforme l'établissement en cabaret (il s'évadera en 1732, après avoir vendu du vin en fraude). **En mars 1725, le frère Jacques se retrouve sans travail**. Mais ce sera pour peu de temps.

Nous voyons que, **depuis son arrivée à Nantes en 1720, le frère Jacques n'est pas resté inactif, loin de là. Il faut donc mettre beaucoup de réserves à ce qu'a dit Sœur Florence parlant de la petite chambre donnée par Marie Dauvaise** : *« ce petit réduit d'où il ne sortait que pour aller à la messe, ne parlant jamais à personne, ni en allant, ni en venant, pas même à sa charitable hôtesse. Une retraite si rigoureuse altéra bientôt sa santé, à un point qu'on fut obligé, de le transporter au Sanitat. »* (Sr Florence, op.cit. pp. 101-102). Il a pu connaître un moment de dépression, mais le rapport de M. Bouchaud devant le Bureau du Sanitat, le 25 mai 1725, présente un tout autre visage du frère Jacques. **Il n'est pas entré au Sanitat pour cause de maladie, mais parce qu'il était engagé par le Bureau du Sanitat, vu ses qualités pédagogiques déployées récemment à l'égard des jeunes vagabonds.**

Nous avons **un autre témoignage précieux de la présence du frère Jacques Boucard, dans la Maison de Charité de la Poissonnerie**. (cf. p. 6). Il s'agit d'une lettre du 23 mai 1721 de M. Gérard Mellier (1674-1729), maire de Nantes de 1720 à 1729, à Paul Feydeau de Brou (1682-1767), Intendant de Bretagne de 1716 à 1728). Le maire demande à l'Intendant de remettre au **frère Bochard** la somme de 150 livres, somme due au frère Hamon, pour le balayage des places publiques de Nantes : cette somme permet à la Maison de Charité de la Poissonnerie d'entretenir les jeunes vagabonds. L'argent prévu par les autorités municipales est versé par *« quartiers »* régulièrement.

Pourquoi le nom *« Bochard »* et non *« Boucard »* ?

1/ En parcourant les orthographes du nom de famille de Jacques et de son frère Pierre, jardinier à Saint-Donatien de Nantes, suivant les actes paroissiaux des Lucs-sur-Boulogne et de Nantes, nous avons : *« Boucard », « Boucart », « Boucquart », « Bouquard », « Bocard », « Bocard », « Boucard » et même « Burgard »* (au Sanitat) *et « Bernard »* (paroisse Saint-Donatien de Nantes) !

2/ Le nom *« Bochard »* est assez fréquent en Normandie ou dans le Finistère (Scaër), mais il n'est pas porté à Nantes : dans les répertoires BMS de la ville de Nantes de 1730 à 1792, il n'y a aucune naissance, aucun mariage, aucune sépulture concernant un *« Bochard »*. Un généalogiste du Bignon (44) a répertorié le mariage d'une demoiselle *« Bochard »* en 1713, mais lorsqu'on regarde l'acte, il s'agit d'une *« Brochard »* !

3/ En fait les deux noms *Boucard* et *Bochard* viennent d'un même ancien nom de baptême issu du nom de personne germanique *« Bucc-hard »*, formé de *« buche »* qui signifie *« hêtre »* et *« hard »* qui signifie *« fort », « dur »*... C'est ainsi qu'au 15^{ème} s, Jean *Boucard* ou *Bochard*, évêque normand d'Avranches (Manche) de 1458 à 1484, confesseur et aumônier du roi Louis XI, a vu son nom s'écrire de multiples manières : *Bocardi, Bocart, Bochard, Bochart, Bockart, Boucart, Boucard, Bouchart, Bouchard, Boukardi*, etc. Dans le registre des séances du Conseil municipal de Nantes, le secrétaire évoque les démarches de mai 1721 : deux fois, il écrit *« frère Boschard »*, et une fois *« frère Bochard »* *Bochard... Boschard ... Boucard....*

De même que les autorités communales s'adressaient à *« Frère Hamon »*, quand elles traitaient avec lui, de même elles ont écrit *« frère Bochard »* (*« Boucard »*) afin que la somme soit remise au **frère Hamon**, selon les règles de l'administration financière.

A Nantes le 23 mars 1721.
 Monsieur
 Monsieur
 Vous trouverez ci-joint l'ordonnance
 pour le paiement de la somme de centcinquante
 livres au profit du frère Bochard. Je suis très
 parfaitement
 Monsieur
 J'ay l'honneur de vous envoyer la
 délibération prise par cette ville & communauté
 pour vous supplier de faire payer une somme de 150# au
 frère Bochard, faisant pour le frère Hamon, pour
 le reste de la demi-année échue le 19 de ce
 mois, qui luy est due pour avoir fait balayer les
 places publiques & autres lieux de cette ville,
 de l'entretien desquels les propriétaires des
 maisons ne sont pas tenus, à quoy je joins,
 Monsieur, le projet de votre ordonnance qu'il
 vous plaira de signer et de me la renvoyer avec
 ladite Délibération.

*luy est due pour avoir fait balayer les
 places publiques & autres lieux de cette ville,
 de l'entretien desquels les propriétaires des
 maisons ne sont pas tenus, à quoy je joins,
 Monsieur, le projet de votre ordonnance
 que vous plaira de signer et de me la renvoyer
 avec ladite Délibération
 Je suis avec un très grand respect,*

*Monsieur,
 Votre très-humble & très
 obéissant serviteur Mellier*

(Archives municipales de Nantes – GG 761

A Nantes, le 23 mars 1721,
 Monsieur réputation par le frère Hamon
 (réponse de M. Feydeau de Brou)

Monsieur,
 Vous trouverez ci-joint l'ordonnance pour le
 paiement de la somme de centcinquante
 livres, au profit du frère Bochard. Je suis très
 parfaitement

Monsieur, Votre très humble
 et très obéissant serviteur

(demande de M. Mellier, maire de Nantes)

J'ay l'honneur de vous envoyer la délibération
 prise par cette ville & communauté, pour vous
 supplier de faire payer une somme de 150# au
 frère Bochard, faisant pour le frère Hamon,
 pour le reste de la demi-année échue le 19 de ce
 mois, qui luy est due pour avoir fait balayer les
 places publiques & autres lieux de cette ville,
 de l'entretien desquels les propriétaires des
 maisons ne sont pas tenus, à quoy je joins,
 Monsieur, le projet de votre ordonnance qu'il
 vous plaira de signer et de me la renvoyer avec
 ladite Délibération.

Je suis, avec un très grand respect,
 Monsieur,

Votre très humble et très
 obéissant Serviteur – Mellier

N.B. Le 26 septembre 1685, dans la paroisse
 Saint-Pierre des Lucs-sur-Boulogne, a lieu a sé-
 pulture de Jeanne Bouchard, 24 ans, jeune tante
 du futur Frère Jacques Boucard. Sont présents,
 Denis Bouchard, son père, et Jean Bouchard, son
 frère, le père de Jacques.

Denis Bouchard

Denis Bouchard

Jean Bouchard

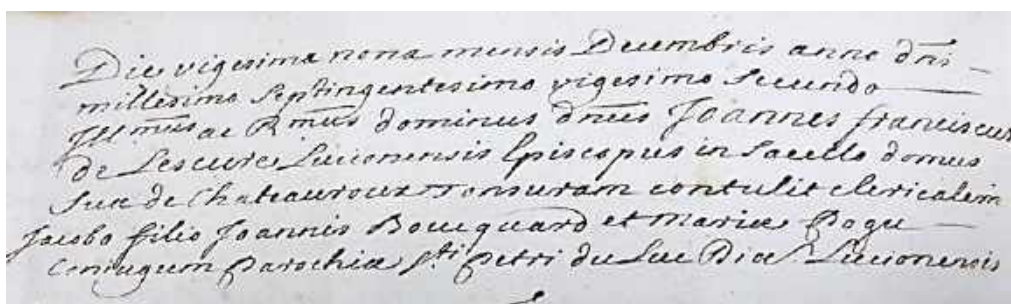
Jean Bouchard

Dans la marge, le prêtre avait écrit « Jeanne
 Bouchard » Plus tard, le curé Vrignaud a
 rayé « Bouchard » et écrit « Boucard » !

Jeanne Bouchard

Archives de Vendée – BMS Lucs-sur-Boulogne
 1681-1687 – vue 57/85

Une autre belle preuve que le frère Jacques n'est pas resté confiné dans la petite chambre de Nantes, c'est que le **22 décembre 1722**, il reçoit la tonsure des mains de **Mgr de Lescure**, évêque de Luçon. Voici ci-dessous, l'acte de tonsure donnée au frère Jacques Boucard, le **29 décembre 1722**, dans la chapelle de Châteauroux (la Réorthie, 85), résidence de vacances de **Mgr. de Lescure**, (1644-1723), évêque de Luçon de 1699 à 1723. Comme **Mgr de Champflour** dont il était l'ami, **Mgr de Lescure a soutenu le Père de Montfort** et lui a permis de faire des missions à l'Île d'Yeu, la Garnache, Sallertaine et Saint-Christophe du Ligneron. En ce **29 décembre 1722**, il confère la tonsure au frère Jacques, suite au témoignage positif donné par **Mgr Louis de la Vergne de Tressan** (1670-1733) évêque de Nantes de 1717 à 1723 : les deux évêques veulent ainsi reconnaître la valeur du service du frère Jacques près des exclus de la société, au nom de l'Église. Cinq mois auparavant, **Mgr Jérôme de Foudras** (1685-1748), évêque coadjuteur de Poitiers, a donné la tonsure au frère Mathurin Rangeard en juillet 1722, lors de la mission de Jaulnay-Clan (Vienne), reconnaissant la valeur de la mission du Frère Mathurin, dans son ministère de catéchiste et de chantre au cours des nombreuses missions auxquelles il a participé activement.



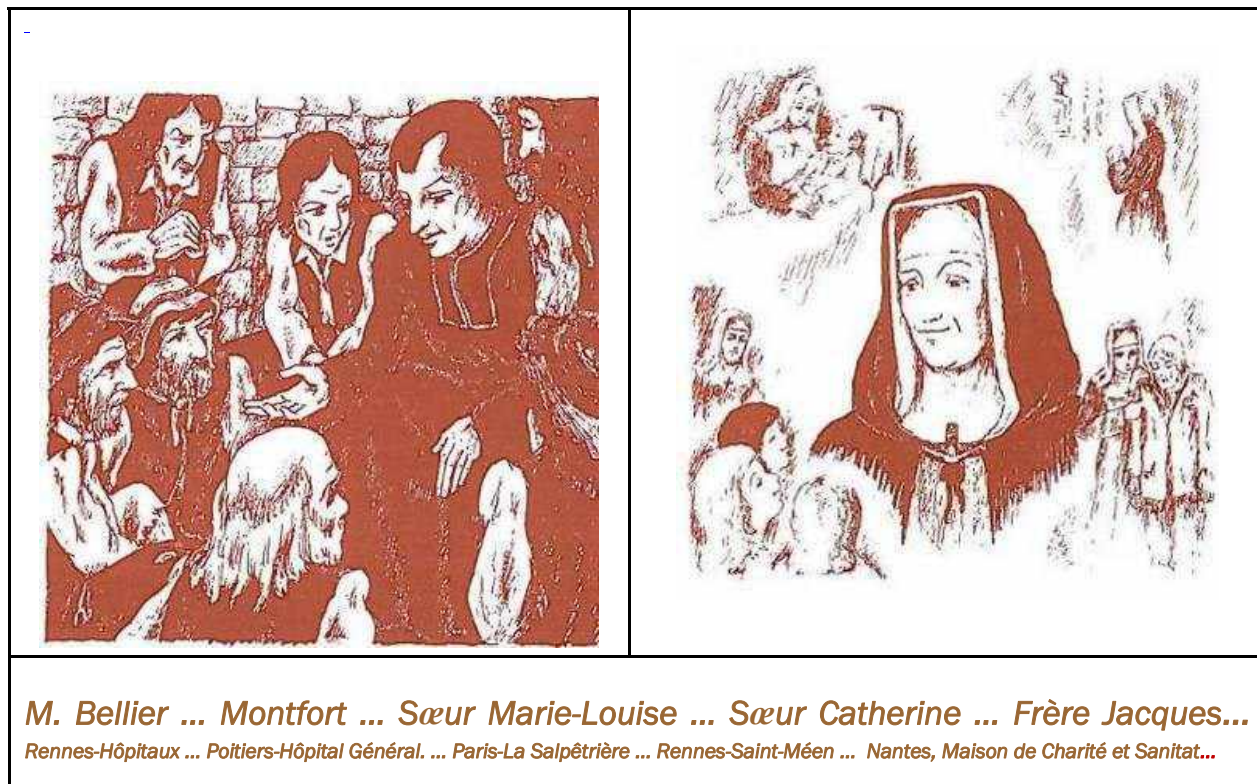
« Die vigesima nona mensis Decembris anno dñi millesimo septingentesimo vigesimo secundo Ill[ustrissim]us et R[everendissim]us dominus dñs Dominus Joannes Franciscus de Lescure Lucionensis Episcopus in sacello domus suae de Chateauroux tonsuram contulit clericalem Jacobo filio Joannis Boucard et Mariae Pogu coniugum parochiae S[anct]i Petri du Luc Dio[cesis] Lucionensis »

Archives du diocèse de Luçon - AAR – visa 182 b



(Archives municipales de Nantes – GG 762)

Suite à l'ordonnance royale du **18 juillet 1724** qui vise à renfermer les mendiants dans des établissements désignés, **M. Mellier, maire de Nantes**, la même année, écrit son « *Projet d'union à l'Hôpital général (Sanitat) de la maison de la tour de la Poissonnerie où l'on renferme jusqu'à 40 mendiants, en transportant au premier la subvention de la Ville* » C'est ainsi, qu'en 1725, le 1^{er} juin, le frère Jacques Boucard est admis au Sanitat pour prendre soin de l'éducation des jeunes vagabonds.



Dessins du frère Louis Guérin, fsg, illustrant le livre du frère Agostino Pistilli « *I fioretti di San Luigi-Maria da Montfort* » (Edizioni Montfortane - Roma 1985 - pp. 96 & 115)

À Nantes, de 1720 à 1727, le frère Jacques a écrit lui aussi une belle page de l'histoire montfortaine, à la suite de Monsieur Bellier, du Père de Montfort, de Sœur Marie-Louise et de Sœur Catherine, **au service des plus pauvres, de ceux que le monde délaisse ou rejette**. Il préfigure l'enseignement des Filles de la Sagesse et des Frères de Saint-Gabriel auprès des sourds et des aveugles, les œuvres des « *Boys'towns* » en Asie et en Océanie.

F. Bernard Guesdon / Rome, 11 Juillet 2022



Grille de mots croisés page 34